

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240709-DEL_2024_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 juillet 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 01 juillet 2024

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT,

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2024-36

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - Année 2023.

M. le maire explique que, lorsque la compétence en matière d'assainissement non collectif a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale et conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif codifié à l'article L.22245 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'EPCI compétent doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, rapport devant être transmis aux communes membres de l'EPCI pour approbation et mise à disposition du public.

Après lecture faite du rapport,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté pour l'année 2023 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Membres : 14

Présents : 11

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

